#### **COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**DÉLIBÉRATION: 2025-046** 

Code matière: 7.1.2

### **COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

Département de l'Aveyron Arrondissement de Millau Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice: 13

de Présents : 11 de Votants : 13

Vote: Pour:13

Contre: 0

Abstention: 0

## Extrait du Registre Des délibérations du Conseil Municipal Séance du Mardi 30 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents: M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations: Mme Laure GARRIBOTTO à M. Jean-François VIDAL, M. Arnaud BERNARD

à M. Sébastien ROUSTAN

Secrétaire de séance : M Gérard CAILHOL

### **OBJET**: Décision Modificative n°1 - Budget Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget assainissement 2025,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget assainissement de l'exercice 2025,

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 : Réseaux	160.00€			
TOTAL D 011 : Charges à caractère génér	160.00€			
D 6811 : Dotations aux amortissements		160.00€		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre s	(e)	160.00€		
Total	160.00€	160.00€		
INVESTISSEMENT				
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation		160.00€		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		160.00€		
R 28156 : Matériel spécifique d'exploitat°				160.00€
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre s				160.00€
Total		160.00€		160.00€

Accusé de réception en préfecture 160.00€ 160.00€

# **COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**DÉLIBÉRATION: 2025-046** 

Code matière: 7.1.2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la décision modificative ci-dessus,

Pour extrait conforme. Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire